



# Isped

Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

## CONTROLE DES CONNAISSANCES

2024 - 2025

---

**Master 2 - SANTE PUBLIQUE**

**Parcours SITIS - Systèmes d'information et  
technologies informatiques pour la santé**

**2<sup>ème</sup> année de Master de Santé Publique – Année 2024-2025**  
**Parcours SITIS – Systèmes d'information et technologies informatiques pour la santé**  
**Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

### **Organisation de l'année**

Les enseignements du parcours SITIS sont organisés en 12 Unités d'Enseignement (UE) regroupées en 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

### **Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - Sessions d'examen**

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal
- un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre, d'une présentation orale...

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre au plus tard au moment de la soutenance des mémoires/rapports de stage/d'apprentissage.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu en septembre, avec éventuellement une soutenance anticipée en juin/juillet pour les candidats à une école doctorale.

### **Règles de validation des UE**

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2.

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

## Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal en session 2. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal passé en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal passé en session 2.

Pour le stage, l'étudiant devra retravailler son mémoire et/ou repasser son oral, en fonction de la décision du jury de soutenance.

## Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la session 2.

Une UE non validée à l'issue de la session 2 peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

## **Règles de validation des BCC**

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- toutes les UEs qui le composent sont validées

OU

- à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

## **Validation du diplôme**

La validation de l'année nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'université de Bordeaux. Il est composé du/de la responsable de la formation et des responsables d'UE et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

## 4 BCC obligatoires – 12 UE – 60 ECTS

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Semestre	Crédits ECTS	Responsable
<b>BCC1 – Développer une application, concevoir et interroger une base de données 2 UE – 9 ECTS</b>								
PROG301	obligatoire	Environnements de développement et programmation	60h	2	Contrôle continu	3	6	R. Griffier
BDR201	obligatoire	Gestion de bases de données relationnelles	36h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2,5h* (0,6)	3	3	V. Kiewsky F. Thiessard
<b>BCC2 – Manipuler et adapter les référentiels socles en informatique de santé 3 UE – 9 ECTS</b>								
SIH201	obligatoire	Numérique en santé et systèmes d'information hospitaliers	24h	1	Contrôle continu	3	3	V. Jouhet
SECU201	obligatoire	Sécurité, données personnelles et confidentialité	30h	1	Contrôle continu	3	3	F. Thiessard
ONTO301	obligatoire	Terminologies et ontologies biomédicales	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h* (0,6)	3	3	F. Mougin
<b>BCC3 – Utiliser les méthodes d'extraction et d'intégration de connaissances et de données de santé 2 UE – 6 ECTS</b>								
INTEG301	obligatoire	Intégration et utilisation secondaire de données biomédicales	30h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 2h* (0,6)	3	3	V. Jouhet
TALRE301	obligatoire	Traitement automatique des langues, fouille de textes et recherche d'entités	35h	1	Contrôle continu (0,4) Contrôle terminal 1,5h* (0,6)	3	3	G. Diallo
<b>BCC4 – Communiquer en anglais, se spécialiser en santé publique, conduire et industrialiser des projets en informatique de santé 5 UE – 36 ECTS</b>								
COM204	obligatoire	Communication scientifique en anglais	30h	1	Contrôle continu	3	3	S. Birch-Becaas
GPI201	obligatoire	Professionnalisation : gestion de projet et solutions e-santé	30h	1	Contrôle continu	3	3	F. Mougin
ARCHI301	obligatoire	Architecture et industrialisation d'une application en informatique de santé	30h	1	Contrôle continu	4	3	R. Griffier
STG302	obligatoire	Stage en informatique de santé	4 à 6 mois	8	Rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire et soutenance orale	4	24	G. Diallo
<b>1 UE obligatoire (à choisir dans la liste ci-dessous)</b>								
FSP101	optionnelle	Fondamentaux en santé publique	30h	1	Contrôle continu	4	3	F. Alla
eEPISTA 202	optionnelle	Analyses de données de cohorte	30h	1	Contrôle continu	4	3	A. Rouanet
eMNG 201	optionnelle	Leadership et management des services de santé	30h	1	Contrôle continu	4	3	M. Sibé
eEPI201	optionnelle	Surveillance et investigation en santé publique	30h	1	Contrôle continu	4	3	M. Altmann

\*Dans le cas où le contrôle terminal aurait lieu à distance, cette durée est susceptible d'être modifiée